

Liberté Égalité Fraternité Évaluation du plan de protection de l'atmosphère du Nord-Pas-de-Calais 2015-2019

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



Evaluation du PPA

Contexte

- PPA approuvé le 27 mars 2014 :
 - Les particules (PM) et les oxydes d'azote (NOx) sont principalement visés
 - Échelle interdépartementale en raison de dépassements des valeurs limites en PM10 sur la quasi totalité du Nord-Pas-de-Calais
- Évaluation au bout de 5 ans de mise en oeuvre

15/09/2020 2



Evaluation du PPA

Méthode: 3 parties

- 1. Evolution quantitative de la qualité de l'air (ATMO HdF) :
 - Émissions,
 - Concentrations,
 - Épisodes de pollution
- Suivi des indicateurs du PPA (DREAL)
- 3. Analyse qualitative de l'appropriation du PPA par les acteurs locaux (DREAL)



1. Analyse quantitative de la qualité de l'air

ATMO Hauts de France

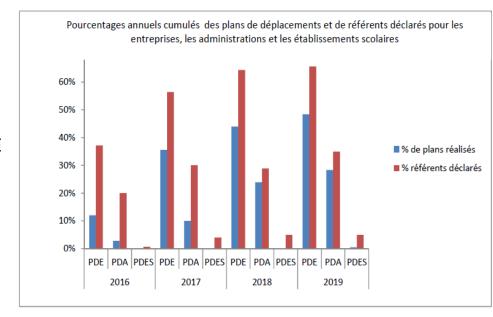
- Émissions
- Concentrations
- Épisodes de pollution

15/09/2020 4



Secteur des transports

- Obligation de réaliser des plans de déplacements pour les entreprises (PDE, 250 obligés), les administrations (PDA, 180 obligés) et les établissements scolaires (PDES, 627 obligés)
- En 2019, 175 plans ont été reçus (121 PDE et 51 PDA et 3 PDES)
- Contrôles administratifs mis en place mises en demeure
- Une dynamique engagée mais des efforts à poursuivre





Secteur industriel

- Imposer des valeurs limites d'émissions (VLE) pour les chaudières industrielles de plus de 400 kW
 - Contrôles par l'inspection des installations classées sur 3 ans des chaudières de plus de 20MW : 38 à 53 contrôles inopinés / an
 - 12 à 23 établissements (31 à 45%) présentent des dépassements des VLE
 - Remplacement des chaudières les plus polluantes :
 - Réalisé : Renault Douai, TEREOS Lillers
 - En cours : TEREOS Escaudoeuvres, RESONOR Lille
 - Connaissance imparfaite du parc de chaudières entre 400 KW et 2MW
 - Transposition de la Directive MCP (1MW à 50MW) en 2018 : diminution des émissions du parc attendues à terme



Secteur résidentiel

- Sensibiliser les particuliers concernant les appareils de chauffage
 - Communication sur l'impact du chauffage bois sur la qualité de l'air (Atmo)
 - Entre 2016 et 2018 58 370 appareils de chauffage bois performants et 64 556 chaudières à condensation ou haute performance énergétique ont été installés en HDF
 - Fonds air de l'Ademe : plusieurs collectivités lauréates du fonds :
 - CA Pays de St Omer, Pays du Cambrésis, CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane, CA du Douaisis, Métropole Européenne de Lille
 - Remplacement des chauffages peu performants déjà engagé sur le Pays du Cambrésis (60 depuis 2019)

15/09/2020 7



Secteur résidentiel

- Rappeler l'interdiction du brûlage des déchets verts
 - Édition de plaquettes pour les particuliers et pour les maires

 messages repris dans les bulletins d'information municipaux







Mesures d'urgence

- Arrêté inter-préfectoral signé le 5/7/2017 pour les 5 départements HDF permet de réduire les émissions pour diminuer la durée et l'intensité des épisodes de pollution
 - Limitation des vitesses
 - Circulation différenciée
 - Réduction des émissions des industriels
 - Interdiction totale du brûlage des déchets verts des ménages
 - Interdiction du brûlage des sous-produits agricoles
 - Report si possible des épandages
 - ...





3. Evaluation qualitative

Démarche

- Questionnaire (30 items) en ligne sur le site de la DREAL
- 110 acteurs destinataires :
 - Services de l'État
 - Collectivités
 - Acteurs économiques
 - Associations/experts
- 1/4 de répondants



3. Evaluation qualitative

Principaux résultats

- Perceptions de la qualité de l'air :
 - Contrastées : pollution de fond en amélioration, épisodes de pollution plus fréquents
 - L'amélioration nécessite une forte volonté et une collaboration entre acteurs publics et privés
 - L'État et les collectivités doivent fixer les orientations et les règles, mais aussi communiquer, accompagner, contrôler
 - Les acteurs privés sont attendus dans leurs choix, leurs recherches, leurs innovations



3. Evaluation qualitative

Principaux résultats (suite)

- Le PPA Nord-Pas-de-Calais
 - Support de référence qui permet de susciter une implication plus forte
 - Certaines actions sont jugées efficaces (gestion des épisodes de pollution, réduction des vitesses)
 - Pour d'autres : mise en œuvre difficile par manque de communication, de moyens, de contrôle, de volonté
- Recommandations pour le devenir du PPA
 - Actions doivent être connues, expliquées, simples, opérationnelles, adaptées aux acteurs et aux territoires chargés de les mettre en œuvre, suivies, contrôlées, voire sanctionnées
 - Périmètre : avantages et inconvénients de PPA locaux vs PPA interdépartemental (voir partie « révision »)



Evaluation du PPA

Echanges avec la salle



Révision: cadrage

Objectifs

Ramener à l'intérieur du périmètre la concentration en polluants atmosphériques à un niveau conforme aux normes de qualité de l'air

- Objectifs sous forme de réduction des émissions ou de niveaux de concentration
- Polluants concernés : à définir selon les enjeux
- Normes à atteindre : a minima les valeurs limites, les valeurs cibles si possible
- Délais de réalisation les plus courts possibles, assurant une période de dépassement la plus courte possible



Révision : cadrage

Contenu d'un PPA

Le PPA comporte:

- un diagnostic
- un volet de mesures réglementaires mises en œuvre par arrêtés préfectoraux
- un volet de mesures volontaires définies, concertées et portées, dans les domaines qui les concernent, par les collectivités territoriales et les acteurs locaux (professionnels et particuliers) concernés

Ces mesures préventives et correctives, d'application temporaire ou permanente, sont mises en œuvre pour se conformer aux normes, maintenir ou améliorer la qualité de l'air.



Révision : cadrage

Champ d'application

Zones où les normes de qualité de l'air sont dépassées ou risquent de l'être :

- Source de pollution unique et bien identifiée : un plan d'action spécifique pourra être réalisé
- Sinon, un PPA est à réaliser

Agglomérations > 250 000 habitants: un PPA est à réaliser

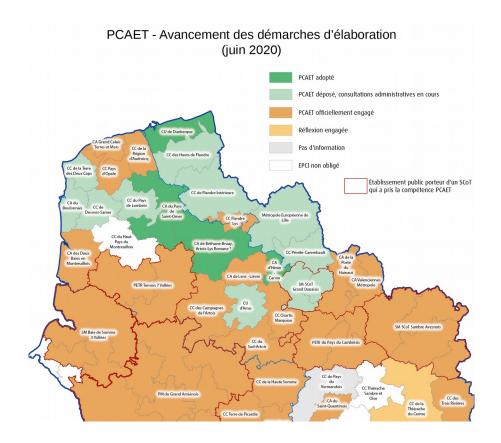


Révision : cadrage

Lien avec d'autres documents

- Renforcement des compétences des collectivités en matière de qualité de l'air (2014 : région chef de file ; 2015 : PCET→PCAET ; 2019 : renforcement du volet air des PCAET)
- Doivent être compatible avec le PPA dès lors que ce plan couvre tout ou partie de leur périmètre :
 - Les PCAET
 - Les PDU et PLUi tenant lieu de PDU
- Pour les EPCI dont le territoire est couvert en tout ou partie par un PPA :
 - Le PCAET doit comporter un plan d'action en vue d'atteindre des objectifs territoriaux biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques







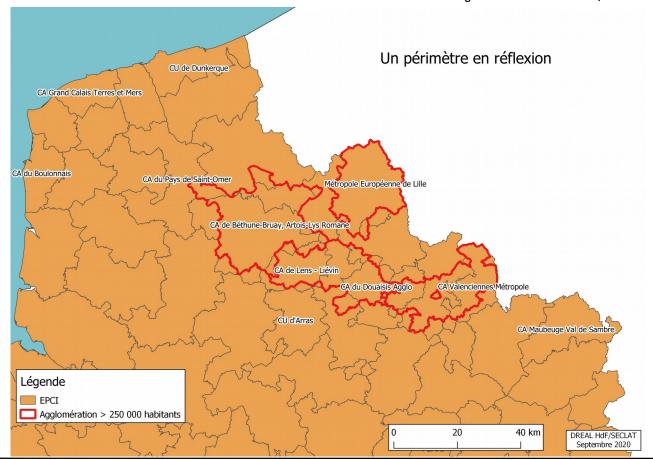
Révision

Questionnements autour du périmètre

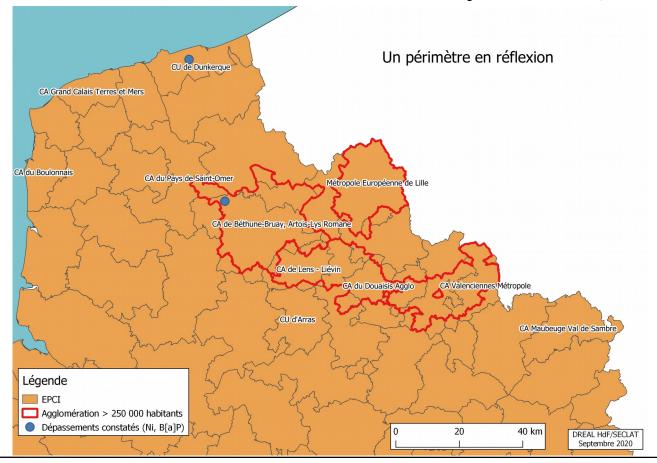
- Contexte
 - Agglomérations de plus de 250 000 habitants
 - Dépassements et risques de dépassement des normes de qualité de l'air

Vers une évolution du périmètre ?

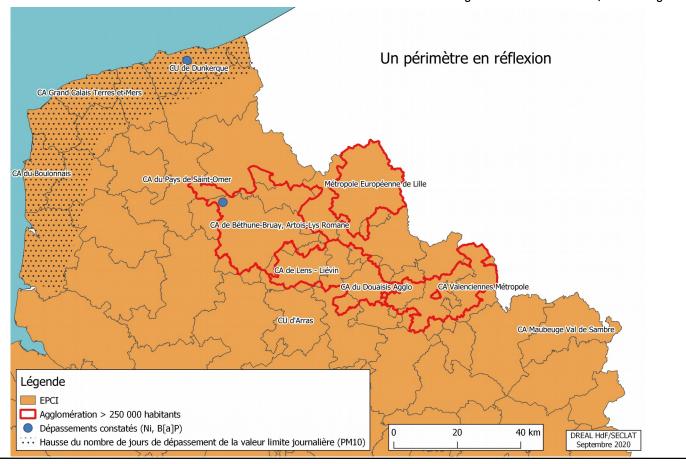














Révision

Questionnements autour du périmètre

- Un périmètre large et continu ? Des périmètres restreints ?
- Une gouvernance à adapter au nombre de PPA, sur des périmètres de projets parfois nouveaux
- Un cadre de référence et un effort commun ? Des stratégies adaptées aux spécificités locales ?
- Une implication des acteurs et une appropriation variables selon le périmètre ?
- Des mesures potentiellement différentes d'un PPA à l'autre, pouvant complexifier la mise en œuvre du PPA (communication, application, suivi, contrôle)

=> décisions préfectorales en novembre



Révision : perspectives

Gouvernance

Comité de pilotage

Présidé par le(s) préfet(s) de département, réunissant les collèges de l'Etat, des collectivités territoriales, des activités économiques, et des associations et personnalités qualifiées

Instance de validation politique des différentes étapes du projet

Comité technique

Piloté par la DREAL, réunissant des représentants des différents collèges

Instance de validation technique : qualité des productions, respect du calendrier

Ateliers thématiques

Réunissant les acteurs locaux (services de l'État, collectivités territoriales, acteurs économiques, associations, personnalités qualifiées, citoyens...), à constituer en fonction des enjeux soulevés par le diagnostic

Co-élaboration de la liste d'actions

et des risques sanitaires et technologiques



Révision : perspectives

Calendrier prévisionnel Lancement de la révision Arrêt du périmètre Elaboration du projet de PPA Passage en CODERST* 2 ans Consultation des collectivités 3 mois Enquête publique 1 à 2 mois Arrêté d'approbation et de mise en œuvre Mise en œuvre du PPA 5 ans Bilan annuel en CODERST **Evaluation** * CODERST : conseil départemental de l'environnement

15/09/2020 25



Révision du PPA

Echanges avec la salle

15/09/2020 26